

L'AURORÉ DES CANADAS

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

Vol. II.—No. 100.

MONTREAL, MARDI MATIN, 13 AVRIL, 1841.

Prix 3 Sous.

POESIE.

PETITE IMAGE.

—000—
Le pavot brille et bientôt assoupit ;
Nous cherchons dans les bois la timide
[violette ;
Du vice ainsi souvent la parure coquette
Nous éblouit.
Mais, seul, la vertu discrète
Sédult.

Am. GUERIN-JAMES.

CHRONIQUE DES TRIBUNAUX.

—000000—
NE M'OUBLIEZ PAS.—Oh ! que de souvenirs ce titre réveille ! quel passé poétique et gracieux se retrace à la pensée : Ne m'oubliez pas ! c'est le mot qu'ont prononcé nos lèvres en serrant pour la dernière fois la main d'un ami que les flots du monde ont emportés. Ne m'oubliez pas ! c'est la phrase qu'ont exprimée nos yeux en baissant telle petite main gantée que nous avions secrètement placée sur notre cœur. Oh ! paroles sacramentelles de la vie de jeune homme ! oh ! naïve et tendre pétition des âmes ingénues... Ne m'oubliez pas !... que de souvenirs vous faites surgir à l'esprit.

Hélas ! malgré cette prière de la jeunesse, prière si pleine de passion, d'abandon et de foi, il est bien rare qu'on ne soit pas oublié. Votre ami a bien voulu garder votre image présente à sa mémoire, mais il va être époux, père de famille, député et ministre... La femme que vous aimez vous a bien juré d'être fidèle, mais le jour de votre départ il est venu que qu'un qui l'a trouvée charmante, qui le lui a dit le lendemain... Le moyen d'empêcher le présent d'envahir le passé mort pour toujours, et l'avenir qui ne viendra peut-être jamais !

Pourtant, Régine, la gentille Régine, cette enfant pâle et tremblante qui s'avance vers le juge. Régine a gardé sa promesse. Pour elle, ne m'oubliez pas est un serment sacré ; quiconque y est parjure s'expose aux punitions de la providence... C'est pour y rester fidèle qu'elle assiste devant la justice Mr. Regnard, bouquiniste : c'est tout un symbole qu'elle réclame à cet industriel.

Le juge.—M. Regnard, on vous réclame un livre de prière intitulé : Heures pieuses des Dames chrétiennes ?

Regnard.—Oui, monsieur, j'ai acheté ça en bloc avec un paquet de livres ; mais ça ne se vend pas... j'aime mieux la Petite Cuisinière bourgeoise ou les Œuvres de Piron, voilà ce qui plaît au siècle actuel (Rires) Il est extrêmement sur sa louche, le siècle actuel.

Régine.—J'étais apprentie chez Mme. Duval, une couturière qui habitait la rue Quincampoix... j'étais déjà piquer les corsages et faire les volans à franges quand elle mourut. C'était une brave et digne dame... qui m'aimait, moi, pauvre orpheline, comme sa fille. Quand elle a été mise dans la terre, j'ai tant pleuré que je suis tombée malade. Ce n'est que six semaines après que j'ai pu sortir pour réclamer les petits effets que j'avais chez elle... alors on m'a dit que tout avait été vendu par les héritiers.

Regnard, attendri.—C'est touchant comme tout, cette anecdote ; dans le genre de Paul et Virginie, une brochure qui s'est bien vendue dans les temps.

Le juge.—Vous avez formé, à cette époque, une demande en revendication ?

Régine.—Oui, Monsieur, mais seulement pour moulin à heures ; c'était un souvenir, j'ai voulu l'avoir.

Regnard.—Mon juge, j'apporte le volume susdit : les Heures pieuses des dames, édition de 1822, reliées en maroquin rouge... voilà... Du moment où mademoiselle dit qu'elle consent à me rendre les trois francs qu'il m'a coûté.

Régine.—Sans doute, je paierai les frais de votre adjudication... mais je veux mes Heures... et celles-là ne sont pas mes Heures... C'est pour avoir les miennes que je vous ai assigné...

Regnard.—Mais comment savez-vous que ce volume n'est pas le votre ; c'est la même reliure, l'édition est pareille, les gravures sont semblables.

Régine, tristement.—Oh ! je connais bien mon pauvre livre... Il s'ouvre toujours tout seul à la même place (Vif mouvement de curiosité.) D'ailleurs, il est plus usé que celui-ci !

Le juge.—On vient de déposer au greffe, monsieur Regnard, un livre pareil à celui-là et que votre femme vient de retrouver

dans votre boutique... (Le juge prenant le volume des mains de l'huissier.) Voyez vous, Mademoiselle, c'est peut-être celui-là...
Régine, tremblante de joie... Oh ! mon Dieu !... c'est lui !... il est à moi !
Le juge.—C'est fort bien. Mais qu'est-ce qui nous le prouve ? Comment justifiez-vous qu'il soit plutôt à vous que l'autre !
Régine.—Il s'ouvre tout seul à la même place... à l'ouverture de la messe... tenez, voyez.
Ici Régine pose le livre d'Heures, qui, en effet, s'ouvre au milieu, laisse voir l'endroit ci-dessus indiqué, qui est marqué par une petite fleur sèche appelée myosotis ou ne m'oubliez pas.

Le juge.—C'est vous qui avez marqué cet endroit ?
Régine.—Si c'était moi, tiendrais-je tant à ce volume ? C'est ma mère qui y plaça elle-même cette fleur du souvenir, quinze jours avant de descendre dans la tombe. (Vive émotion.)
Regnard naïvement.—Et comment se fait-il que le livre baille toujours à cet endroit ?
Régine.—Parce qu'à force de pleurer sur cette page, d'embrasser cette fleur chérie et de prier pour l'âme de celle qui l'y plaça, la reliure a pris ce pli définitif... qu'elle ne perdra jamais. (Attendrissement général.)

Regnard ému, en remettant le livre d'Heures.—Tenez, Mademoiselle, je n'ai rien à dire !... Je vous prie seulement de garder vos 3 fr., et le livre neuf par-dessus le marché. Quand vous serez mariée, vous le donnerez à vos enfants, et pour leur mettre sans cesse sous les yeux un exemple de vertu et de bonté, vous n'aurez qu'à faire comme votre mère, qu'à y mettre cette fleur qui veut dire : Ne m'oubliez pas !

MAISONS EN FER.

On lit dans le Courrier Belge :
" Il est question de bâtir à la Fonderie Royale de Liège, d'après les plans de son directeur, une maison en fer pour les bureaux et les archives de cette administration. L'habitation dont Mr. Rigaud a fait un plan si bien calculé est à trois étages, elle contient seize à dix sept pièces, et pèse 50,000 kil. Par un seul convoi du chemin de fer, elle pourrait être transportée de Bruxelles à Liège, à Gand, ou à Anvers, pour la somme de 5 à 600 francs, et à bien meilleur marché par eau. C'est ainsi qu'on verra des particuliers partir de la Tamise pour Naples, Venise ou Constantinople, emportant leur maison comme ils emportent aujourd'hui leur voiture "

Le rédacteur du Courrier Belge, Mr. Jobard, énumère ainsi les avantages vraiment fantastique de ce ce nouveau genre de constructions :

" A l'abri de l'incendie, elles épargnent les assurances : à l'abri de la foudre, des tremblements de terre et des inondations, elles épargnent la vie et la fortune des propriétaires. Rapidement construites, elles vous épargnent de l'ennui d'attendre que les matériaux soient séchés. Posées sur des assises solides les unes des autres, elles économisent les fondations, et ne sont sujettes ni aux effondrements ni aux éboulements : facilement transportables, elles épargnent le désagrément mortel de vivre entre deux voisins méchants ou bruyants.

" Quand un pays vous déplaît, vous démontrez votre demeure, et la porterez dans un autre.

" La rouille n'est plus à craindre depuis l'invention de la peinture galvanique ; les maisons seront éternelles et conserveront toujours leur valeur ! Si vous n'êtes plus satisfait du style d'architecture, vous ferez refondre vos matériaux pour suivre les caprices du goût et de la mode.

" Vous serez délivrés des couvreurs, des plombiers, des ardoisiers, et de deux des trois sœurs qui, d'après le père Bouhours, peuvent infliger une maison :
Sunt trix damnata domus, imber, mala femina, fumus.

" Les toits en terrasse gazonnée serviront à étendre et blanchir le linge hors de l'atteinte des voleurs. Enfin, désirez-vous une maison tout de suite ! Huit jours après l'avoir commandée, elle sera fondue, et huit jours plus tard, transportée, montée et habitable. N'est-ce pas une ére stérile que celle où nous entrons ? Quelle facilité n'aura-t-on pas à transporter des villes entières à fond de cale, en guise de lest, dans les nouvelles colonies ?

Progrès de la navigation à la vapeur.
— Robert Fulton construisit en 1807, à

New York, le "North River" qui est le premier bateau à vapeur qui ait navigué aux Etats Unis. Sa machine était de la force de 18 chevaux, et il mettait 33 heures pour aller de New York à Albany. Le nombre de steamers aux Etats Unis est aujourd'hui d'environ 800; jaugeant 155, 473 tonneaux, et le trajet de New York à Albany se fait en neuf heures.

Il n'y avait encore en 1814, en Angleterre que deux bateaux à vapeur jaugeant ensemble 465 tonneaux. En 1836, le nombre en était de 600, portant 57,969 tonneaux, indépendamment des steamers de guerre.

STEAMER.

Le correspondant de Washington de New-York Star dit " qu'une proposition est faite au gouvernement de la part d'une riche maison de commerce, de faire construire quatre grands steamers de 2500 tonneaux chacun, pour être employés dans la navigation entre New-York et Liverpool, à la condition d'être chargés de transporter les malles pour une somme déterminée pendant dix ans. Si dans l'intervalle la guerre avait lieu avec l'Angleterre ou avec une autre puissance le gouvernement achèterait ces steamers à un prix convenu entre les parties. Mais ces bateaux à vapeur devraient être bâtis en tout comme des bâtiments de guerre et pouvoir porter 1500 à 2000 tonneaux de fret avec 200 passagers. On pense qu'ils feront la traversée de New-York à Liverpool en 10 jours."
(Abille de la N. O.)

CORRESPONDANCES.

Pour l'Aurore des Canadas.

—000—
Mr. l'Editeur,

Je vois que plusieurs personnes pensent que je suis l'auteur de la lettre du 19 mars insérée dans la Gazette de Québec et des écries qui ont paru dans l'Aurore sur l'élection de Berthier ; je m'inquiéterais peu de qu'en dira-t-on, si mon ami n'était du nombre des croyants. Mr. McBean était pour moi parfaitement étranger je ne me mêlerai pas de ce qui le regarde et lui laisserai le soin de se défendre ; mais j'aime, Mr. l'Editeur, à rendre justice au mérite et quoique mon cher DELISLE n'ait pas toujours agi envers moi avec toute la loyauté possible (et quoique je sache qu'il se propose de prendre tous les six mois de justes mesures pour que je sois bon garçon) je ne puis souffrir qu'on ait essayé dans ces écries à jeter un blâme sur un innocent personnage ou personnage innocent. D'abord je n'aurais pas pu dire que c'était un gueux, accoutumé à frapper par derrière, car pour moi il eut été trivial de rappeler une chose sur laquelle je sais que le public respectable a toujours et depuis longtemps jugé mon homme ; d'ailleurs je défie qui que ce soit de prouver que mon brave ami ait conduit 80 orangistes au combat : je l'avais bien vu derrière eux son chapeau d'une main et son bâton de l'autre, faire de jolies évolutions et crier hurra ! c'est pourquoi ayant mis le livre de pol en sûreté je me hâta de voir ce qu'il était devenu ; je craignais que sa témérité ne l'eût entraîné à s'exposer... derrière quelque petite maison, et je voulais saisir l'occasion de lui donner des marques positives de ma sollicitude !... Mais grande fut ma joie, Mr. l'Editeur, lorsque je vis mon cher Delisle qui s'écriait en rase campagne ; il traitait si bien, ayant abanonné pour être plus agile jusqu'à son bâton favori, puisant auxiliaire de sa glorieuse victoire de juillet, qu'il me rappela le renard du bon Lafontaine,

Serrant la queue et portant bas l'oreille...
Mais malheureusement sa vigueur trompa sa bonne volonté et il dut s'arrêter près de la grange du Docteur Steyger, à l'abri d'un banc de Neige protecteur...
On dit que le bon Docteur voyant s'agiter sur le verglas quelque chose qui ressemblait à un homme envoya voir ce que c'était. La chronique rapporte qu'un domestique y fut (avec un bâton d'autres disent avec une pelle qui lui avait bien servi) et qu'il trouva mon ami John Delisle enfoncé dans la neige et rempli de frayeur, car nouveau Don Quichotte il prenait pour des ennemis formidables tous les piquets de clôtures qui étaient devant ses yeux !

A. D. BONDY.

Berthier, 7 Avril 1841.

A Mr. l'Editeur de l'Aurore des Canadas, Mr. Holmes à l'honneur de solliciter Mr. l'Editeur de l'Aurore des Canadas de faire imprimer dans le prochain numéro du

son journal la correspondance suivante :
Montréal, 9 avril, 1841.

Hotel Rasco, 6 Avril, 1841.

Monsieur,
Je viens de voir dans "l'Aurore des Canadas" d'aujourd'hui une lettre signée J. A. Berthelot, dans laquelle il est dit que je suis "réputé être un agent secret du Gouverneur-Général."

Je vous prie de m'informer si vous êtes l'auteur de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,
Votre Obéissant Serviteur,
N. FULLAM.

A Mr. J. A. Berthelot.
Montréal, 6 Avril, 1841.

Monsieur,
Je reçois à l'instant votre lettre datée de ce jour, "Rasco's Hotel." Si vous êtes la personne nommée dans la lettre qui a été publiée ce matin dans "l'Aurore des Canadas," sous mon nom, je vous informe que je suis l'auteur de cette lettre.

Je suis, Monsieur,

Votre etc.

J. A. BERTHELOT.

Mr. Fullam, présent.

(Traduction.)

Hotel Rasco, 6 avril, }
10 heures du soir. }

Monsieur,
Comme vous admettez que vous êtes l'auteur de l'expression offensante et injuste qui se trouve dans "l'Aurore des Canadas" de ce matin, et qui me représente comme "réputé être un agent secret du Gouverneur-Général."

Je dois maintenant vous demander de la retirer et de me faire vos excuses pour cause de vous être servi d'un langage pareil.

Mon ami Mr. Holmes vous présentera cette lettre.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,
Votre obéissant Serviteur,
N. FULLAM.

A Mr. J. A. Berthelot.
Montréal, 7 avril, 1841.

Monsieur,
Mon ami, Mr. Smith, est chargé de me représenter auprès de vous, relativement à l'objet de votre visite chez moi hier soir.

Si vous voulez réitérer à Mr. Smith, la déclaration que vous me faites hier soir que votre ami, Mr. Fullam, n'était nullement l'agent secret du Gouverneur-Général, en ce cas Mr. Smith est autorisé à continuer de me représenter auprès de vous.

Je suis, Monsieur,

Votre, etc.

J. A. BERTHELOT.

B. Holmes, Ecuyer.

(Traduction.)

Mercr.-d. matin, 7 avril 1841.

Cher Monsieur,

A l'égard de la conversation que j'ai eu avec vous ce matin, j'ai toute objection à déclarer, comme l'ami de Mr. Fullam, que lui, Mr. Fullam, a nulle liaison avec le Gouverneur Provincial, et que bien moins était-il l'agent réputé ou secret du Gouverneur-Général.

Mr. Fullam en s'intéressant dans les élections récentes, a agi seulement dans la capacité d'un citoyen privé désirant aider au succès de ses amis dans une lutte où se trouvaient parties les principes qu'il professe et un triomphe desquels lui et ses amis croient que le bien être de ce pays est indubitablement lié.

La lettre de votre ami Mr. Berthelot représente Mr. Fullam comme un individu réputé être un agent secret du Gouverneur-Général et vous devez maintenant sentir, comme l'ami de Mr. Berthelot, que cette rumeur n'est pas fondée ; il est donc à présumer que vous n'hésitez pas à déclarer, que votre ami s'étant assuré que Mr Fullam n'est pas et n'était pas l'agent du Gouverneur Général il exprime son regret d'avoir fait circuler un rapport auquel maintenant il ne croit pas, et d'offrir ses excuses pour l'avoir fait.

Je suis votre

Très obéissant.

BENJ. HOLMES.

A Mr. James Smith.
(Traduction.)
7 Avril, 1841.

Cher Monsieur,
Ayant reçu de vous,

comme l'ami de Mr. Fullam, l'assurance contenue dans les termes de votre note ce matin, que lui, Mr. Fullam a nulle liaison avec le Gouverneur Provincial, ou avec le Gouverneur Général, je vous exprime maintenant de la part de Mr. Berthelot son regret d'avoir contribué à faire circuler un rapport qu'il est assuré par vous n'être pas fondé sur les faits, et de sa part j'offre ses excuses pour l'avoir fait.

J'ai l'honneur d'être

Cher Monsieur,
Votre dévoué,

(Signé) JAMES SMITH.

Mr. Benjamin Holmes.

—0—
ART : Ier

Mes Ami,

Il se rencontre, pendant le cours de l'existence d'un peuple, des circonstances périlleuses, où il devient un devoir indispensable, pour tout citoyen doué d'un bon cœur, de prendre sa part d'action, dans les efforts à tenter, pour retirer ses compatriotes, de l'abîme, où on les voit tombant. C'est ce qui me décide à paraître aujourd'hui sur la scène, et à vous parler les sentiments de mon cœur. Mon âge, mes goûts particuliers, le genre d'occupation auquel je me livre, ainsi que des raisons d'intérêt majeur, étaient des motifs puissants qu'il m'a fallu combattre et surmonter, pour en venir à cette résolution. Et je l'ai prise cette résolution, parce que je considère que nous en sommes arrivés à l'époque la plus dangereuse, où puisse jamais se trouver notre existence politique et notre bonheur particulier. Nous en sommes venus au moment fatal de l'exécution des vœux homicides de Lord Durham à notre égard. Cette sentence d'injustice, sortie de la bouche du Vice-Roi du Canada : "Il faut que des deux races qui occupent la colonie, l'une périsse, parce qu'elle porte un nom qui n'est odieux ; et que l'autre domine, parce qu'elle est B. étonne : cette sentence cruelle, Milord Sydenham en est aujourd'hui à la mettre à exécution.

Arrivé de l'infatigable principe, la fin justifie les moyens ; il s'est mis à l'œuvre avec un acharnement horrible. Tous les moyens lui semblent bons. Il ne recule devant aucun. Les injustices les plus criantes sont des expédients qui souient, et dont il sert avec une dévotion qui ne convient qu'à lui seul.

Dépositaire infidèle d'une autorité qui vient de Dieu, il oublie que le souverain existe pour le bonheur du peuple, et non le peuple pour le bonheur du souverain. Il oublie que sa mission devrait être une mission de concorde et de paix, et non une mission de discorde et de haine. Il oublie qu'il devrait travailler au bonheur de tous les sujets de sa souveraineté ; chercher par tous les moyens honnêtes, à faire naître au milieu d'eux l'union, la paix, la concorde, seules sources de la prospérité véritable d'un peuple. Il a oublié que c'est par l'exercice d'une justice égale envers tout le monde, que l'on obtient ces résultats essentiels d'un bon gouvernement : que c'est en ne faisant d'injustice à personne, en favorisant tous les sujets également, en cherchant sincèrement et ardemment, le plus grand bien du plus grand nombre, (tout en respectant, avec scrupule, les droits et les intérêts des individus, qu'on s'attache les cœurs, et que l'on fait des peuples heureux.

C'est ainsi que devait agir Milord Sydenham, pour acquiescer dignement les obligations de sa souveraineté envers cette colonie, que la providence lui a confiée ; bien différente cependant a été sa conduite. Au lieu d'un pacifiste, il s'est montré le partisan fanatique d'une partie de la population contre l'autre. Au lieu d'être le père du peuple, le gardien de ses droits et de sa liberté, il a travaillé, de toutes ses forces, à priver les trois quarts de la population coloniale, des droits les plus précieux et qui tiennent le plus au cœur d'un sujet britannique : les franchises électives.

Dans ce but, tous les moyens ont été employés : mens, fourberies, corruption, violence, expédients de toute espèce, ont été mis en œuvre. Par des largesses, des intrigues, des promesses, et surtout par les herangues furibondes de ses employés et des ministres de ses vœux, ont été soulevées les passions d'un parti de furieux, auxquels le crime est familier, et qui ne demandent, pour exercer un brigandage effréné, que l'assurance de l'impunité. Il espérait par ces moyens, parvenir à détourner de l'exercice de la franchise élective, la population Canadienne, qu'il savait honnête.

Le moral, et incapable d'entrer en lice avec des gens faits à tous les crimes. Il avait d'ailleurs que les conducteurs de l'opinion publique chez la population Canadienne, recommandaient l'ordre, l'union, la paix, dans l'exercice de cette franchise; défendant toute espèce de violence, de ruses ou de corruption, disant qu'il valait mieux perdre une élection avec une conduite honnête, que de chercher à la gagner, par des moyens indignes. Les espérances de Milord se sont en partie réalisées. Ses expédients honteux ont produit une partie de leurs effets. Mais il a dû voir, s'il daigne encore descendre ses regards vers cette population, qu'il méprise, et qu'il déteste; il a dû voir quels étaient ses vœux; avec quelle avidité elle se jetait sur la faible portion de liberté que lui avait départie sa souveraine. C'est en masse qu'elle s'est levée dans tous les comtés, pour faire entendre l'expression solennelle de sa volonté. Le cœur de Milord, s'il était bien disposé, s'il était le cœur d'un père, pour tous les sujets que sa souveraine lui a confiés, devrait saigner de douleur, à cette pensée qu'il arrache, avec une si cruelle violence, l'âme, l'existence politique, à une population, qui s'y attache, avec tant d'efforts, et qui met tant d'empressement à la retenir.

Un père pourrait-il, de sang froid, enfoncer le poignard dans le cœur de son fils? Comment Milord Sydenham pourra-t-il donc enfoncer le poignard politique, dans le cœur de tous les Canadiens, et demeurer froid, insensible? S'il le peut, il n'est pas le père du peuple; il en est le BOURREAU.

LE CAMPAGNARD. Terrebonne avril, 1841.

[Traduit du Canada Times.] LETTRES SUR L'EDUCATION Elementaire et Pratique. XLIV.

240. S'il importe du tout de faire usage des influences morales pour mieux conduire les écoles, il ne faut pas s'arrêter à en-deçà de ce qui pourrait ajouter un poids additionnel à cette influence, ou ce qui pourrait en restreindre l'opération bienfaisante.

241. Tout ce qui est de nature à faire naître ou encourager un esprit de délation, devrait être évité et proscrit. Les délateurs sont toujours bas, et ils sont généralement traités. Pour se maintenir dans une situation quelconque d'autorité, de surveillance ou de délation dans laquelle l'on aura pu les placer, ils seront bien exposés à avoir recours à des moyens indignes d'une âme élevée et honorable.

242. Les maîtres nomment souvent des moniteurs pour surveiller leurs compagnons d'écoles; ces moniteurs se rendent coupables des impropriétés susmentionnées, ou sont très exposés à se rabaisser dans leur propre estime et celle de leurs compagnons. Outre cela, il s'allume souvent un esprit de haine et de vengeance, dans le cœur d'enfants qui étaient, peut-être, avant cela, des amis sincères. La coercition ou l'intimidation employées par le maître, pour donner suite à une autorité imprudemment déléguée, ou pour soustraire au ressentiment de leurs compagnons, les écoliers qui l'aura revêtus d'un pouvoir passager mais nuisible, pourront empêcher les explosions; mais, en dépit de ces précautions, il y a dans le sein de celui qui est opprimé ou qui se regarde comme tel, un feu qui couve, et qui tôt ou tard, éclatera, et aura les suites les plus fâcheuses.

243. Le maître devrait donc conduire son école de telle manière, et devrait avoir assez de pénétration que fortifieraient la vigilance et l'énergie, pour se dispenser d'avoir recours aux offices odieux et méprisables de délateurs et d'espions.

244. Ceux qui seront appelés à surveiller la construction des maisons d'écoles, ne pourront pas apporter trop de soin à la distribution intérieure, le placement et la disposition des sièges &c. de telle façon, que le maître puisse découvrir tout ce que les enfants tenteraient de lui cacher durant les heures d'écoles.

245. Bien envisagée et judicieusement administrée, la constitution morale que j'ai ébauchée dans la Lettre précédente, pourrait, je crois, à l'aide de l'énergie et du bon sens pratique du maître ou de la maîtresse, suffire pour assurer l'ordre et la régularité dans l'école, élever au lieu de rabaisser les enfants à leurs propres yeux, ou dans l'estime de leurs compagnons, empêcher qu'il ne naisse et s'attire des ressentiments violents et très dangereux, et soustraire nombre de jeunes personnes au sort de devenir par la suite nuisible à la société.

246. Je me flatte qu'on ne trouvera pas mauvais que j'aie ainsi exprimé franchement mon opinion, sur une coutume qui existe peut-être dans beaucoup d'écoles. Je n'ai eu aucune intention d'offenser qui que ce soit, je ne mets pas en question les motifs, je ne fais qu'indiquer ce que je regarde comme un procédé mal avisé, et une conduite erronée chez nombre d'instituteurs.

C. M. Montréal, 3 avril, 1841.

Nouvelles Annonces. Perde, au Collet de Manteau, jeudi. A vendre en franc Aieu Roturier. N. B. Doucet.

Vente publique, Oco. Weekes. Terrain de valeur à vendre, Cuvillier & Fils. Liqueurs, épicerie, etc. demain le 14 Cuvillier Aux chambres d'Encaen etc. demain le 14 J. Young Théâtre Royal, ce soir 13.

L'AURORE DES CANADAS.

MARDI 13 AVRIL, 1841.

ARRIVEE DU BRITISH QUEEN.

NOUVELLES TRES IMPORTANTES D'ANGLETERRE.

Grande excitation au sujet de McLeod. Départ d'une flotte pour l'Amérique et de troupes pour Halifax. Nouvelles de Chine et des Indes peu favorables, &c. &c.

Le British Queen arriva à New-York, dimanche, le 4, après un passage des plus difficiles.

Le London Times et autres journaux annoncent, comme un fait positif, qu'une partie de l'escadre, qu'on suppose devoir être de dix vaisseaux de ligne, qui devait être envoyée sur les côtes de Syrie, a reçu tout-à-coup l'ordre de se rendre sur les côtes de l'Amérique, pour soutenir les remontrances du Ministre anglais, Mr. Fox, contre le meurtre judiciaire de McLeod.

Le Times annonce également que trois bataillons ont reçu tout à coup ordre de se rendre à Halifax et ajoute: "Dieu s'est comment le service du royaume ici pourra se faire après leur départ."

L'Atlas dit: "Une guerre avec les Etats-Unis doit suivre le meurtre de McLeod d'une manière aussi certaine que la lumière du matin suit l'obscurité de la nuit; mais alors cette guerre sera une guerre sans aucun objet défini, excepté celui de la vengeance pour une injure qui ne peut s'expier autrement.

La suspension de paiement par la Banque des Etats-Unis, nouvelle qui fut portée en Angleterre par le paquebot G. Washington parait avoir causé une panique en Angleterre, panique qui n'a fait que croître par la nouvelle, arrivée peu de jours après par le Westchester, de la mise en accusation de McLeod et du rapport de Mr. Paken dans le congrès sur l'affaire McLeod. Ces trois causes combinées ont créé une panique soudaine parmi toutes les classes et les fonds ont considérablement baissé en conséquence.

Tout continuait d'être parfaitement tranquille en France.

Le bruit courait que Lord Palmerston devait être appelé à la Chambre des Lords.

Le 8 mars, le bruit courait que dix vaisseaux de ligne avaient ordre de s'assembler à Gibraltar, en conséquence du procès de McLeod. On rapportait alors également que Lord Palmerston avait envoyé des ordres à l'Ambassadeur anglais à Washington de demander la mise en liberté immédiate de McLeod.

Une lettre de Paris dit que les fonds français avaient été considérablement affectés par les nouvelles d'Amérique.

Les nouvelles de Chine sont du plus triste caractère possible et causent beaucoup d'inquiétude en Angleterre. Les nouvelles d'Egypte ne sont guère plus favorables. La question d'Orient a pris un nouvel aspect. L'Amiral Elliot a laissé la Chine pour l'Angleterre, en conséquence d'une palpitation de cœur.

De la Correspondance du N. Y. Herald, Londres, 10 mars, 1841.

Les deux derniers arrivages d'Amérique apportent des nouvelles qui ont causé beaucoup d'excitation dans toutes les parties de l'Angleterre, et au lieu de vous parler d'une guerre avec la France, il est aujourd'hui de mon devoir de vous annoncer que l'Angleterre songe à une guerre avec les Etats-Unis d'Amérique. L'emprisonnement de McLeod est regardé avec la plus grande indignation et à moins qu'il ne soit promptement mis en liberté il y a peu de doute qu'une guerre immédiate n'en soit la conséquence.

L'Observateur Autrichien du 26 février contient ce qui suit:

"Les nouvelles de Constantinople, du 15 février, nous apprennent que le firman du grand-seigneur, par lequel l'hérédité du pachalik d'Egypte est accordée à Mehemet-Ali et à sa famille, vient d'être rendu. Le davi-naziri, ministre de la justice, et Zadi-Muhib, effendi, sont chargés de porter ce firman à Alexandrie. Zadi est parti hier pour cette ville. En même temps, la Porte ottomane a adressé aux ambassadeurs une circulaire pour leur annoncer que l'affaire égyptienne étant terminée, le blocus des côtes d'Egypte est levé et la liberté du commerce rétablie."

[De la Correspondance du Courrier des Etats-Unis.]

Ce matin, M. Mulot a fait dégager l'orifice du puits artésien de Grenelle de la grande quantité de sable que, dans son premier élan, l'eau avait arraché aux terrains qui la recelaient; de sorte que maintenant il existe au tour de l'orifice du forage une enceinte de 20 mètres sur 10 de profondeur, circonférence qui, pour la facilité de la manœuvre, existait avant que l'eau jaillit. C'est lundi prochain seulement que M. Mulot doit retirer sa sonde; mais auparavant il lui fera faire une nouvelle et dernière manœuvre pour s'assurer de la

profondeur du volume d'eau que renferme la couche perméable. La sonde retirée, on la remplacera immédiatement par un tube en cuivre pour la conduite des eaux. Ce tube est plus petit du bas que du haut, pour empêcher que les eaux ne jaillissent trop haut.

L'affluence du public est telle pour visiter ce puits artésien, que l'administration s'est vue dans la nécessité d'en refuser l'entrée, les mardi et vendredi de chaque semaine, jours du grand travail de la boucherie, afin d'éviter les accidents qui pourraient en résulter pour les visiteurs.

Le femme Lefebvre, condamnée à mort par la cour d'assises de Rouen, a été exécutée sur la place Bonne-nouvelle de cette ville. La foule, comme toujours, était considérable sur le lieu de l'exécution. On remarquait surtout, dit le Mémorial Rouennais, des femmes et des enfants qui assistaient à la mort comme à un divertissement public. On a vu, au moment de l'exécution, une mère prendre ses deux jeunes enfants dans ses bras, les élever du tour de ses bras pour leur procurer le spectacle d'une tête qui tombait et des palpitations d'un cadavre d'où la vie s'échappait avec violence.

Les difficultés politiques existant entre l'Angleterre et les Etats-Unis, préoccupent vivement l'Europe et surtout la France. Le bruit s'est répandu, dans les cercles les mieux informés, que le cabinet britannique, espérant faire peur à ces pirates de républicains qui, suivant les anglais, ne parlent ni haut que pour mieux déguiser leur crainte, allait envoyer une escadre montrer le bout de ses canons aux ministres de Washington pour les rendre plus souples et plus accommodants. A la nouvelle de cette insolence britannique, le cœur de tous les patriotes a battu vivement en France. Nous avons foi dans le patriotisme et le courage des Américains. Nous sommes sûrs qu'ils maintiendront intacte leur dignité, et si la guerre doit éclater entre l'aigle américain et le léopard britannique, la première peut être sûre qu'elle n'agitera pas longtemps ses puissantes ailes au-dessus du monde, sans voir le drapeau français flotter à ses côtés. Oui, telle est notre conviction profonde. La guerre n'aurait pas lieu depuis un mois entre les Etats-Unis et l'Angleterre, que notre gouvernement serait forcé de prendre part à la lutte. Quelle que fut la ténacité de son humeur pacifique, il serait entraîné par le torrent de l'opinion.

Je dois le dire, d'ailleurs, avec quelque sévérité que je juge nos gouvernements actuels, je ne crois pas qu'ils opposeraient une grande résistance au sentiment public. J'aime à penser qu'il y a au fond de leur cœur un peu de patriotisme; que, comme nous, ils ont eu conscience de l'offense faite à leur pays, que pas plus que nous ils n'aiment l'anglais. Ce qui les a rangés dans le parti de la paix à tout prix, c'est la perspective d'une lutte dans laquelle nous aurions été seuls contre tous. Ils se sont effrayés de cet isolement; et la même prudence a conyerti à leur politique bien des gens qui ont de nobles cœurs. Le jour où nous aurions un allié assuré, et un allié qui nous rappelât une aussi glorieuse fraternité que le peuple américain, tout le monde en France serait pour la guerre. Un immense hurra s'éleverait contre les anglais.

Que les américains ne craignent donc pas d'être seuls dans leur lutte, et qu'ils fassent respecter leurs droits. Une guerre, dans laquelle ils auraient la France pour alliée, les délivrerait à toujours du voisinage dangereux de l'Angleterre. Tant que celle-ci posséderait le Canada, elle aura un pied chez les américains; elle aura une citadelle au cœur de leurs pays. Cet état de choses est sujet à tant de dangers pour l'Union Américaine, que tôt ou tard elle sentira le besoin indispensable de le faire cesser. Alors pourra-t-elle, comme aujourd'hui, compter sur l'alliance de la France?

—Le Journal des Débats publie une lettre particulière écrite des frontières de l'Afghanistan, le 30 novembre dernier, dans laquelle il est question de la possibilité d'une invasion russe dans ce pays. L'auteur de cette lettre semble vivement préoccupé de la possibilité d'un conflit entre la Russie et l'Angleterre.

CHINE.

Les dernières nouvelles de Chine, reçues par la voie de Marseille, sont du 18 décembre. Il était, alors plus que jamais, probable que les Anglais avaient été dupes du gouvernement chinois; les négociations entamées à Canton n'avaient encore eu aucun résultat, l'armistice avait été violé par les Chinois, et les hostilités étaient à la veille de recommencer.

Voici un résumé de ces nouvelles: Le 6 novembre, l'amiral Elliot publia une proclamation pour annoncer la cessation des hostilités et les négociations, pendant lesquelles les Anglais devaient rester maîtres de l'île de Chusan, qui, d'ailleurs, leur coûtait fort cher, par suite de la mortalité effrayante qui dévora la garnison.

Le mandarin Keshen, envoyé spécial de l'empereur, était tous les jours attendu à Canton; mais il n'arrivait pas, et, le 20, l'amiral s'avança jusqu'à Tongkoo, avec une partie de sa flotte. Le lendemain, il envoya le capitaine Elliot aux foyers de la Bogue, sur un steamer, pour transmettre

une lettre à Keshen. Arrivé en vue des forts, le capitaine détacha un canot avec pavillon de trêve, mais les Chinois accueillirent cette embarcation à coups de canon, et elle fut obligée de regagner à la hâte le steamer qui reçut lui-même deux boulets et riposta par quelques bordées. Le capitaine Elliot se rendit ensuite à Macao et réussit à envoyer la lettre de l'amiral à laquelle il en joignit une seconde pour demander réparation de l'insulte faite au pavillon de trêve. Quelques explications évasives furent données à ce sujet par le commandant des forts.

Le 16, l'amiral, impatienté des retards de Keshen, fit faire des préparatifs pour attaquer; mais, le même jour, Keshen fit son entrée publique à Canton.

Le 29, l'amiral Elliot, prétextant une maladie qui le rendait incapable de conserver le commandement, (des palpitations du cœur) mais, en réalité, pour se débarrasser d'une responsabilité qui lui pesait depuis longtemps, remit ses pouvoirs aux mains du commodore Bremer, et fit voile pour l'Angleterre, sur le brick Volage.

Le nouveau chef de l'expédition se hâta alors de pousser les négociations, mais il lui fut impossible de s'aboucher avec Keshen qui, ne croyant pas qu'il fut de sa dignité de communiquer directement avec les barbares, se borna à agir par l'intermédiaire de deux mandarins subalternes.

Enfin le commodore Bremer, dont la promotion avait été accueillie avec beaucoup de joie par ses compatriotes, s'était décidé à agir vigoureusement, et il avait déclaré à Keshen que si, du 14 au 17 décembre, il ne commençait pas loyalement à négocier, il ferait attaquer les forts de la Bogue. Mais Keshen avait encore réussi à faire ajourner l'exécution de cette menace, en prodiguant de nouvelles promesses.

On éprouvait de très vives craintes sur le sort d'une flottille qui au mois de septembre, avait pris à Madras des troupes pour la Chine, et dont on n'avait depuis reçu aucune nouvelle.

Nouvelles d'Europe plus récentes de neuf jours par l'Acadia.

L'Acadia parti de Liverpool, le 19 mars, arriva à Boston, le 7, après une traversée très orageuse. On croit toujours à la guerre en Angleterre; mais aucun nouveau débat n'avait eu lieu, au sujet de l'affaire McLeod, dans aucune des deux chambres du parlement. On remarque que se sont les journaux de l'opposition qui demandent la guerre avec le plus d'empressement; les feuilles ministérielles sont plus pacifiques.

L'Ordonnance du séminaire est confirmée; de manière qu'elle est devenue loi.

Les chartistes ont tenu des assemblées à Glasgow et ont fait des pétitions pour le renvoi des ministres. Il y eut quelques troubles et des arrestations.

Le jenné Jones a encore été trouvé, caché dans le palais de la Reine.

Les grains ont une apparence superbe en Angleterre et surtout les blés.

Il n'y a aucune nouvelle importante d'Orient. L'Inde est comparativement tranquille. On dit que Mehemet-Ali répugne à accepter les conditions qu'on lui propose. Il fait des emprunts considérables à Alexandrie. Ibrahim Pacha est à Damiette avec son armée. La peste était à Jaffa et à St-Jean d'Acre.

Il n'y a aucune nouvelle de la Chine.

Mort du Président des Etats-Unis.

La nouvelle que nous avons donnée, dans notre Extra de Samedi dernier, de la mort du Général HARRISON se trouve malheureusement confirmée. Il mourut en effet à Washington, le 4 Avril à minuit et demi, juste un mois après être parvenu au pouvoir. Le Vice Président, Mr. John Tyler, succède de droit au Général HARRISON jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

GUERRE AUX CANADIENS.

Lord Sydenham, qui dit avoir une affection toute particulière pour les canadiens, a fait, depuis son arrivée dans ce pays tout ce qui était en son pouvoir pour leur anéantissement. Non seulement ses adversaires politiques ont éprouvé toute sa malveillance ainsi que la population canadienne en général, mais sa haine s'est attachée même au peu d'officiers canadiens au service du gouvernement, et sous son odieuse administration ils souffrent "de ce qu'ils sont canadiens."

Lord Sydenham m'a dit une fois que cette bête cruelle dont parle le fabuliste semble leur dire en les destituant "Si ce n'est toi... c'est quelqu'un des tiens."

Le "Herald" du 8 de ce mois nous annonce avec une joie apparente que Son Excellence s'est occupée de la réduction de certaines situations dans quelques-uns des Bureaux publics. Mais qu'on examine ces réductions et on trouvera que c'est de l'abolition de places tenues par des canadiens dont il s'est agi.

D'abord l'Exécutif a tracassé, tourmenté ce pauvre Colonel Bouchette, Arpenteur-général, tout l'hiver; au point que nous croyons que cela n'a pas peu contribué à sa fin subite. On peut aujourd'hui parler des procédés du pouvoir envers cet ancien et respectable canadien sans crainte de lui nuire. Sans égard à l'âge avancé et à la faible santé du Col. Bouchette on l'a contraint de monter de Québec à Montréal

l'automne dernier. Il y a passé l'hiver sans pourtant aucune nécessité, et y a éprouvé toute sorte de désagréments et de vexations. On devait enfin lui ôter sa situation, comme l'annonce le Herald, en conséquence du nouveau système que Son Excellence a conçu; mais la mort la privée de ce plaisir en lui arrachant sa proie.

Le Colonel Bouchette était père de Mr. Robert Bouchette l'un des canadiens exilés de leur Patrie.

Ensuite vient le Colonel Vassal de Montviel, ancien et zélé serviteur du Gouvernement-Britannique. Ce vieillard avait été respecté par les gouverneurs les plus arbitraires et anti-canadiens qui aient jamais régi le Canada; Lord Durham même dont le despotisme et le tempérament emporté faisaient trembler tous les officiers publics, avait respecté ce vieillard octogénaire en faisant remplir ses devoirs, (moins requis aujourd'hui qu'on jamais) par ses députés et lui avait conservé sa situation, mais il était réservé à Mr. Thomson, de l'en dépouiller sans une indemnité suffisante.

Dans ce même bureau se trouvaient deux autres canadiens, Mr. Duchesnay et Mr. Gny, dont le dévouement au gouvernement était assez notoire; mais ils avaient eux aussi le malheur d'être canadiens, et Son Excellence les a destitués tous deux, sans aucune indemnité, que nous sachions.

Mr. Tancrède Boutillier, l'un des officiers du département pour les terres de la couronne, a été notifié que son excellence n'avait plus besoin de ses services. Les uns disent que sa situation lui a été ôtée parce qu'il n'a pas voulu aller voter pour le candidat Thomsson à Québec, d'autres parce que Son Excellence n'aime point que deux personnes tiennent conjointement une même situation. Quant à nous, nous pensons que la principale raison c'est qu'il est canadien.

La place qu'occupait M. Baron, décedé il y a quelque temps, n'a pas été remplie, c'est sans doute parce que c'était encore une place canadienne, nous demandons si Son Excellence n'aurait pas bien vite rempli par la nomination d'un anglais celle de M. Boston, si elle fut devenue vacante. Ceux qui ont examiné de près l'administration de Lord Sydenham n'ont guères de de doute à cet égard.

Le "Herald" nous apprend encore que le Secrétaire civil ne doit plus avoir d'assistant, nous pensons qu'il a voulu dire d'assistans; car il dit que des clercs doivent faire la besogne, et il y avait deux assistants auparavant: M. Langevin à Québec, et M. Montizambert ici. Mr. Montizambert est d'extraction canadienne et quoiqu'anglais par ses habitudes et son éducation, son nom est tout canadien, ce qui aura sans doute offensé Son Excellence. Voilà donc encore deux canadiens mis de côté.

Enfin sept destitutions et vacances ont eu lieu sous l'administration actuelle et toutes affectent des employés canadiens:—

Tantum animis caelestibus ire!

TAXES.—Voici un abrégé du rapport du comité des finances qui, a été soumis à la corporation hier soir. Nous le tirons du Montréal Gazette. Le comité recommande qu'on impose les taxes suivantes pour l'année courante:

Sur toutes les terres, lots, maisons et bâtisses dans les limites de la cité, un shelling par lot sur la valeur annuelle.

Sur le montant de toute vente par encan, un par cent, le droit devant être payé par l'acquéreur.

Sur tous les nubergistes, ne payant pas plus de £50, £16. 7. 6; de £50 à £75, £18. 17. 6; de £75 à £100, £21. 7. 6; de £100 à £150, £23. 17. 6; de £150 à £200, £31. 7. 6; de £200 à £300, £36. 7. 6; de £300 et au dessus £41. 7. 6.

Sur tous les détailliers de liqueurs spiritueuses qui ne paient pas plus de £20, £7. 17. 6; £40, £9. 7. 6; £60, £10. 17. 6; £80, £12. 7. 6; £100, £15. 7. 6; £100 à £150, £18. 17. 6; £150 à £200, £21. 7. 6; £200 à £300, £24. 7. 6; et au dessus de £300 £26. 7. 6.

Sur tout marchand en détail, ne payant pas plus de £20, £2. £40, £3; £60, £5; £80, £7. 10; £100, £9; au dessus de 100, £10; £150, £12. 10; £200, £15; £150, £17. 10; £300, £20.

Sur tout colporteur et mercier dans les limites de la cité £2.

Sur tout habitant mâle au dessus de vingt ans et au dessus de soixante, en addition à ce qu'il donne au lieu de journées de travail, deux shellings et six pence.

Sur toute et chaque personne ou société de personnes faisant le commerce en gros, ne payant pas plus de £60, £5; £80, £6. 5; £100, £7. 10; £125, £10; £150, £12. 10; £175, £15; £200, £17. 10; £225, £20; £250, £22. 10; £275, £25; £300, £27. 10; £300 à £350, £30; £350 à £400, £33; £400 à £500, £36; £500 et au dessus £40.

Sur chaque encanteur ou société d'encanteurs, £25.

Sur chaque cheval de luxe, 5s, en addition à la présente taxe de 7s et 6d; mais si on garde plus d'un cheval, on ne prélève que la taxe actuelle sur les chevaux additionnels.

Sur chaque propriétaire de billard monté pour en tirer un gain, £40.

Licence de prêteur sur gage, £12 10s.

Licence d'un livery stable keeper, £10. Sur chaque voiture à quatre roues, tenue pour louage, 15s; sur chaque diligence à deux chevaux, roulant à et de toute place en dedans des limites de la cité, £2 10s; sur chaque diligence à quatre chevaux, £3 15s.

Sur chaque personne possédant et servant d'une voiture couverte à quatre roues, £3; ditto, ditto, demi-couverte, £2; un double-dennet, £1 10s; un waggon, car-lèche, charette ou autre voiture montée sur des ressorts et tirée par un cheval, £1; un waggon ou autre voiture non spécifiée ci-dessus, lors qu'elles sont disposées pour être traînées par deux chevaux ou plus, £1 10s.

Tout chien tenu attaché, 10s; sur tout chien en liberté, 7s 6d.

Sur tout propriétaire de théâtre, £10, outre la cotisation sur la bâtisse et £1 5s pour chaque jour que le théâtre sera ouvert au public.

Sur le propriétaire d'une ménagerie de bêtes sauvages, £5, et £1 5s pour chaque jour qu'on les fera voir au public.

Sur chaque compagnie de personnes faisant des jeux dans un cirque, £5, et £2 10s pour chaque jour qu'ils joueront.

On pense que le revenu qui résultera de l'imposition des taxes ci-dessus énumérées, montera, cette année, à la somme de £23,196 10 0. Les dépenses courantes sont estimées à £36,306 6 5 et le comité recommande que le déficit soit comblé au moyen d'un prêt.

La cause de la Réforme victorienne à Shefford. Le candidat populaire, M. Foster a remporté une victoire signalée sur celui du gouvernement, M. Wells, ayant lorsque ce dernier s'est retiré une majorité de plus de cent voix, dit le Messenger, Le Comté de Shefford a une population toute d'origine anglaise.

Les journaux américains retentissent des excès commis par le parti du gouvernement aux élections récentes en Canada.

L'écrit signé J. G. Barthe paraîtra au prochain No.

On lit dans le Canadien du 8 que jamais peut-être à la même date on n'a vu le dégel moins avancé ni la terre couverte d'une couche de neige plus épaisse. L'édifice ajoutée qu'il en était tombé un pied et demi depuis une semaine et que le soleil ne se bécotaient pas de la terre disparaître. Il n'en n'est pas tombé récemment dans notre partie de la province une aussi grande quantité, mais les campagnes en restent couvertes et le froid continue d'être extrêmement rigoureux pour la saison. Le thermomètre de Réaumur n, pendant les quatre derniers jours, indiqua chaque matin, vers six heures, au dessus de dix à treize degrés de froid, tandis qu'à peine le dégel s'est fait sentir dans le cours de la journée.

L'année dernière, dès le 20 de mars, la neige avait disparu. Les voitures d'hiver faisaient place à celle d'été. C'est vers cette époque que le premier char de chemin de fer est arrivé de St. Jean à Laprairie.

Faits et gestes de la Police variée.

Avant aux pétons. Danger du pas accéléré. Avantage de la gravité. Ces jours derniers, dans un village qui n'est pas extrêmement éloigné de l'église de Varennes, deux jeunes-gens passant, en plein midi, courant pour rejoindre un de leurs parents en voiture, furent tout-à-coup empoignés par un homme à Numéro qui leur dit qu'il n'était pas permis de courir ainsi dans les rues du village en regardant derrière soi. Car nos deux jeuneux à la suite qu'ils avaient commis de courir irrévérencieusement comme des poulets à la barbe de la police avaient joint celle de regarder derrière eux en courant. La femme à Leth fut jadis changée en statue de sel pour semblable fantaisie et apparemment que l'aimable police, dans sa sollicitude pour nous, ne voudrait pas voir renouveler le miracle sur aucun de ses administrés. Pour bien leur graver ces importantes maximes dans l'esprit, le No. qui avait pris nos jeunes-gens en flagrant délit, les conduisit dans une espèce de tanière où se trouvaient d'autres Numéros et où il leur fallut passer sept à huit heures pour attendre et subir l'examen du Chef de tous ces Numéros. Ils obtinrent enfin leur liberté, mais ce ne fut qu'après qu'on se fut assuré qu'il n'y avait rien de volé dans le village, que les deux coursiers bipèdes n'avaient pas laissé furtivement la station de quelque police voisine, et que leurs parents furent venus pour les réclamer. Ainsi, lecteur, s'il vous arrive de passer par notre village, avant d'y entrer recueillez-vous, prenez garde à la manière dont vous mettez vos jambes l'une devant l'autre en marchant et surtout ne regardez pas derrière vous. Vous pourriez voir Numéro 1 ou Numéro 2 qui comme tous leurs frères, les Numéros de campagnes, veulent à toute force faire quelque chose et qui vous empoigneront pour ne pas rester tout à fait dans l'oisiveté. Dieu vous en préserve ainsi que de la justice égale de Mr. Thomson.

UN VILLAGEOIS.

lif encore au sujet des élections de Stanstead et de Shefford; mais le Montréal Herald d'avant-hier dit que le bruit avait couru la veille que M. Child était élu à Stanstead, et le docteur Foster à Shefford, ce qui est plus que probable d'après les nouvelles précédemment reçues. Ces deux messieurs sont anti-unionnaires, au moins en ce sens qu'ils voteront pour tout amendement à l'acte d'union ayant pour objet d'en éliminer les dispositions injustes à l'égard du Bas-Canada, dont il est rempli.

Sur les 42 membres qui représentent le Bas-Canada, nous comptons, sans MM. Child et Foster, 23 anti-unionnaires déclarés, 13 unionnaires, et 6 qui ne sont prononcés formellement ni pour ni contre l'union.

Quand même ces derniers se joindraient tous aux 13, ce qui n'est pas probable au moins pour les deux que nous venons de nommer, cela ne ferait toujours que 19 contre 23: de sorte que, malgré les fraudes électorales, la corruption, la violence et tous les autres moyens employés pour obtenir une adhésion apparente du Bas-Canada, le Bas-Canada s'est prononcé contre l'union, sous l'union même, et a démenti l'assertion de lord Sydenham qu'il était pour l'union.

Encore y a-t-il une dizaine de membres que l'administration compte parmi les approbateurs de la mesure, qui courent grand risque de voir annuler leur élection par la chambre, à cause des moyens mis en œuvre pour l'assurer, savoir: un pour la ville de Québec, deux pour celle de Montréal, un pour le bourg des Trois-Rivières, et six pour les comtés de Montréal, de Beauharnois, de Chambly, de Rouville, de Vaudreuil et de Terrebonne.

Dans le Haut-Canada l'on connaissait aussi le résultat de toutes les élections, excepté deux. L'Examiner divise les 40 membres élus en 14 Tories et 26 réformistes. Le colonel Prince est élu pour le comté d'Essex, et M. Kilaly pour le bourg de Londres.

Du Canadien.

ENCORE UN EXPLOIT DE LA POLICE. — Ces jours derniers trois hommes de police partirent de cette ville pour se rendre à l'établissement de Leval, dans les profondeurs de Beauport. Arrivés près de chez un nommé Lamotte, vers cinq heures du matin, au lieu appelé la Mière, ils brisèrent quelque partie de leur voiture et demandèrent au dit Lamotte de leur donner la sienne, ce qu'il refusa de faire, disant qu'il avait lui-même un voyage à faire ce jour-là. Les gens insistèrent et Lamotte perla dans son refus, sur quoi ils se mirent à le frapper à coups de poings, puis à coups de bâtons, jusqu'à ce qu'il fut tombé sans connaissance et dangereusement blessé à la tête. On ne sait encore quelle sera la suite des coups qu'il a reçus. Comme ces gens ont été arrêtés, et que les cours de justice seront probablement appelés à s'occuper de cette affaire, nous nous bornerons à rapporter les faits tels qu'on nous les a racontés.

TEMPÉRANCE — A la liste des paroisses qui se sont enrôlées sous le drapeau de la tempérance, nous sommes heureux d'ajouter les paroisses suivantes où se sont établies récemment des sociétés de tempérance, savoir:

St. Thomas, Ancienne Lorette, Pointe aux Trembles, St. Pierre (Rivière du Sud), St. Charles (Rivière Boyer), Berthier de Québec, Cap St-Ignace, St-Jean (Ile d'Orléans), St. Pierre (do. do.), Château Richer, St. Nicolas, Pointe Levy, St. André, Ste. Famille et Grondines. Et probablement quelques autres dont nous n'avons pas entendu parler.

Dans peu de temps nous espérons pouvoir dire que tout le district de Québec en masse ne forme qu'une vaste société de tempérance, semblable à l'Irlande, où l'on compte quatre millions d'hommes agrégés aux sociétés de tempérance. A propos nous apprenons aux amis de la tempérance au loin que nous avons ici dans la personne d'un jeune Curé, un second père Mathieu, nous voulons parler de Messire Chiniqui, Curé de Beauport. Ce digne homme après avoir, au milieu des sarcasmes et malgré des difficultés sans nombre, réussi à régénérer la paroisse confiée à ses soins, a été rappelé dans plusieurs autres paroisses, où sa voix éloquent et persuasive a remporté les mêmes succès. Partout où son zèle l'a porté, l'intempérance a fui devant lui. On nous rapporte qu'à St. Jean (Ile d'Orléans) un marchand de l'endroit, dont le commerce lucratif consistait en boisson en grande partie, fut un des premiers, après avoir entendu les exhortations de Messire Chiniqui, à prendre l'engagement non seulement de plus faire usage de liqueurs enivrantes, mais même de cesser d'en vendre.

COMPAGNIE DES TERRES. — Les dernières nouvelles d'Angleterre montrent cette compagnie dans le plus grand embarras, c'est-à-dire hors d'état de remplir les engagements qu'elle a contractés, de payer la balance qui reste que sur ses achats. L'affaire ayant été référée au gouverneur général, celui-ci a répondu qu'il poursuivrait la compagnie si elle ne payait pas. Mais la compagnie récusé le gouverneur général comme juge dans cette affaire, et va s'adresser au Parlement.

Cette compagnie s'est imaginé pour ses

beaux yeux, que les émigrés prendraient les terres tandis qu'il y en a en abondance de bien meilleures et avec un meilleur climat dans le Haut-Canada, et sur le Mississippi, et ajoutons dans un pays où l'on ne gouverne pas avec des balonnottes ou à coups de bâtons.

D'un Correspondant du Canadien.

J'ai toujours oublié de dire qu'une chose m'avait cruellement surpris. C'est que M. Massue n'en a eu 157 propriétaires, tandis que M. Black n'en a eu que 145. Vois donc comme on peut se donner du trouble pour rien. Ils avaient retranché les faubourgs, afin, disaient-ils, que les grands propriétaires pussent faire l'élection. Eh bien, je gage que s'ils avaient laissé les petits, ils auraient voté du côté des grands. Tout cela, c'est honteux; c'est pour faire mentir M. Thomson. Ça lui aura fait de la peine, le cher homme, tu sais comme il aime la vérité!

DE CES.

A en demeuré en cette ville, le 10 du courant, après une longue et douloureuse maladie qu'elle a soufferte avec beaucoup de résignation chrétienne, Dame Thérèse-Amable Panneton âgée de 61 ans, 2 mois et 9 jours, épouse de Sieur Henry O'Donoghue, Gardien du Palais de Justice. Elle laisse pour déplorer sa perte une nombreuse famille et un grand cercle d'amis qui n'oublient point de longuement sa perte.

Ses funérailles auront lieu Mercredi matin à 8 heures. Le convoi partira de sa demeure au Palais de Justice pour se rendre à l'église paroissiale, et de là au lieu de la sépulture.

Ses amis sont priés d'y assister sans autres invitations. Communiqué.

A Chambly, le 7 du courant, à la demeure de Mr. Barthélémy Cerriague, à l'âge de 21 ans et quelques mois, Mlle. Charlotte Gelineau, après une longue maladie supportée avec patience. Elle emporte avec elle les regrets de tous ceux qui eurent le bonheur de la connaître.

En cette ville le 4 du courant, Marie-Charlotte, enfant de Mr. Hubert Lepage, âgée de 5 ans, 2 mois et 22 jours.

Jeudi dernier, en cette ville, à la résidence de H. Desrivières, écrl., le Colonel Bouchette, Arpenteur-Général du Bas-Canada, à l'âge de 67 ans.

ANNONCES.

VENTE PUBLIQUE.

SERONT VENDUS par ENCAN PUBLIC, DIMANCHE le DEUX MARS prochain, à la porte de l'Eglise Paroissiale de LONGUEUIL, à l'issue de la grande-messe, les IMMEUBLES suivants dépendants de la faillite de JAMES WATT, savoir:

1. Une Terre située dans la paroisse et Barroirie de Longueuil contenant 2 arpens de front sur 30 arpens de profondeur, plus ou moins, bornée en front par le fleuve St. Laurent, en profondeur par Jos. Baizeau, d'un côté par Frs. Daigneau et de l'autre côté par la terre ci-après désignée, avec Maison et autres bâties dessus construites.

2. Une Terre sise au même lieu de 2 arpens de front sur 30 arpens de profondeur plus ou moins et compris l'emplacement de Mr. Johnson qui n'en fait plus partie) bornée en front par le fleuve St. Laurent, en profondeur par Henri Monjeau, du côté nord est par la terre ci-dessus désignée et du côté sud-ouest par Joseph Goguet, avec maison et autres bâties dessus construites.

3. Une Terre sise au même lieu de 5 arpens et demi de front sur 15 arpens de profondeur plus ou moins tenant par les deux bouts et d'un côté au chemin conduisant à Chambly et de l'autre côté à Thor. Heygh, avec maison et autres bâties. Les conditions de la vente seront annoncées au moment de la vente.

Partie du prix de vente restera entre les mains des adjudicataires pour satisfaire aux droits de certains minutes et le résidu sera payable avec intérêt par tiers.

GEO. WELKES, Syndic de la dite Faillite. Montréal, 12 avril 1841. 100.

A VENDRE

En Franc Aien Roturier. UN LOT DE TERRE Sis à la Rivière St. Pierre, avec toutes les Bâties occupées ci-devant comme Brasserie par feu Jos. CHAPMAN.

On peut voir le plan et les conditions en l'Etude du Soussigné. N. B. DOUCET, N. P. 12 Avril 6648.

PERDU,

JEUDI, le 8 du courant de l'Eglise St. Jacques en passant par la rue Dorchester, jusqu'à la rue Bleury, Un Collet de Manicau de Drap brun doublé en soie noire. La personne qui le remettra chez Mr. FELIX GOSSELIN, Armurier, Rue Bleury, sera généralement récompensée. 12 avril, 1841. b-100.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

AVIS est ici donné que la société existant ci-devant entre feu W. S. PHILLIPS et CHARLES PHILLIPS, sous le nom de W. S. PHILLIPS & Cie. Epiciers, est dissoute. Toutes les personnes endettées envers la dite société sont priées de payer au soussigné; et ceux qui ont des comptes contre elle sont priés de les présenter pour les régler. CHARLES PHILLIPS. Montréal 5 Avril 1841.

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public en général, que les affaires faites ci-devant sous le nom de W. S. PHILLIPS & Cie. seront continuées par eux de ce jour dans les mêmes lieux sous le nom de CHARLES PHILLIPS & Cie. et qu'ils feront tous leurs efforts pour mériter leur patronage. CHARLES PHILLIPS, BENJAMIN HUTCHINS. Montréal 5 avril 1841. 98

AVIS.

ON IMPRIME A CE BUREAU TOUT OUVRAGE DONT ON VEUT BIEN HONORER, TEL QUE

PAMPHLETS, Blancs pour Notaires, Avocats, Huissiers, etc. etc. Cartes, Lettres pour Fonduilles, Affiches, petites et grandes, le tout dans le DERNIER GOUT et à PLUS COURT AVIS possible. Bureau de l'Aurore, fév. 1841.

Vente par Encan.

CUVILLIER & FILS.

Liquours, Epicerie, etc. AUX Magasins des Soussignés, MERCREDI le 14 du courant, seront vendus: 8 tonnes Melasse, 5 do Rum de New-York, 10 barriques Genièvre, 12 tonnes Whiskey de Montréal, 5 barils Esprit de Terébenthine, 10 barils Huile de Morue, 4 barriques de Loup-Marin, 40 boîtes Savon de Montréal, 20 do Changelles do 8 do Sperme do 10 do do bleues, 25 sacs Sel de table, 10 do Café Vert, 40 baril tabac, 100 boîtes barang de Digby, 85 quintaux Morue Sèche, 15 caisses Vin en bouteilles, 15 boîtes Thé Young Hyson. Venle à DEUX heures. CUVILLIER et Fil. 13 avril 1841.

TERRAIN DE VALEUR.

Vendre par Encan.

AU BUREAU des Soussignés, MERCREDI le 28 du courant, sera vendue, la Propriété ci-dessus mentionnée, appartenant à Madame SELBY:

1. Un Lot de Terre ou Emplacement, situé dans la rue St. Gabriel, dans la Cité de Montréal, contenant soixante neuf pieds de front sur soixante et seize de profondeur, avec une Maison en pierre, à deux étages, une Voûte, et autres bâties dessus construites, borné d'un côté par Roderick McKenzie, écrl., de l'autre côté par William Howell, écrl. et par derrière par Guyon Duplessis.

2. Un Lot de Terre ou Emplacement, situé dans la rue St. Paul, contenant environ cinquante pieds de front sur cent de profondeur, borné devant par la dite rue St. Paul, derrière par la rue des Commissaires, d'un côté au nord est par les représentants de feu D. Sutherland et de l'autre au sud-ouest par les représentants de feu W. Gay, sur lequel est bâti une Maison en pierre et autres bâties, occupée autrefois comme maison de pension. Les lieux sont très spacieux, et par leur proximité du marché neuf et des quais ils seraient une très excellente place pour des affaires.

3. La Demeure et les Lieux connus sous le nom de "Château St. Antoine," couvrant une étendue de dix acres, avec ses Jardins spacieux et bien assortis, des Vergers, Cours, Terrains de Plaisir, Conservatoires, Hangars, etc. Offrant une des plus belles vues des environs de Montréal, et par la grandeur, la commodité et la position de la maison, la plus belle résidence désirable.

4. Un Lot de Terre vacant, joignant le susdit, contenant un arpent et seize perches en superficie.

On pourra voir des plans de la propriété ci-dessus édictée au bureau des Soussignés. Un titre indubitable sera donné à l'acquéreur, et les termes et les conditions seront connus au tems de la vente.

Vente à ONZE heures. CUVILLIER et FILS. 13 avril 1841.

PAR JAMES YOUNG.

AUX Chambres d'Encan du soussigné, MERCREDI, le 14 du courant sera vendu sans réserve, étant pour deux plusieurs comptes: Un Assortiment général de Marchandises de Soie, Toile et Coton, convenable pour le commerce du printemps.

44 caisses Chapeaux de Tis-u de Dames. Les parcelles seront données sur des imprimés le matin de la vente, quand le tout sera à vue. Vente à DEUX heures. JAMES YOUNG. 13 avril, 1841.

PAR ENCAN.

Le reste du fonds de commerce en Banqueroute dans le Magasin occupé autrefois par Mr. L. G. DUBOIS sera vendu par encan sans réserve, MERCREDI, le 15 d'AVRIL, au comptant et les tablettes avec les autres stabilités. La vente commencera à DIX heures.

Termes, pour au dessous de £25, comptant, au dessus de £25, trois mois de crédit avec des billets endossés approuvés. Robt. SHEDDEN, Encanteur. 6 Avril.

VENTE.

JAMES CONNELL & Cie, désirant avoir leur fonds de MARCHANDISES de GOUT et d'ETAPÉ vendus avant l'arrivée de leur importation du printemps, en sont venus à la décision de vendre à des prix très réduits, leur fonds en commerce bien assorti et les Marchandises de la meilleure qualité. Les acquéreurs les trouveront dignes d'attention.

La vente commencera LUNDI, le 5 AVRIL, à leur Magasin No. 85, rue Notre Dame presque à l'opposite de l'Eglise Anglaise. On ne rabattra rien des prix fixés.

SELA vendu et adjugé par autorité de Justice, au plus haut et dernier enchérisseur, DIMANCHE, le 23 AVRIL courant, à la porte de l'Eglise paroissiale de cette ville, à l'issue de la Grande Messe, Un Emplacement dépendant de la Succession de feu G. J. VALLEÉ, Ecrl., M. D., situé au Faubourg St. Laurent, de 40 pieds sur 144 pieds, tenant devant à la Rue Dorchester; derrière à la rue du Marais; d'un côté à Mr. J. Bte. Homier, et d'autre côté à Louis Gauthier, avec une Maison et Courie y adossées.

Pour les conditions s'adresser au Soussigné en son Etude, Rue St. Lambert. J. BELLE, N. P. Montréal, 9 avril 1841.

AVIS.

LES Soussignés résionnaires, tant pour eux que pour les créanciers de LOUIS MOISE MIGNAULT, ci-devant Marchand de St. Hyacinthe, de tous les biens, marchandises, dettes &c. de ce dernier, suivant acte de cession passé à St. Hyacinthe, devant M. Durussureau, notaire, le 20 Mars dernier, donnent avis à ceux qui ont des réclamations contre le dit L. M. Mignault d'en faire parvenir les comptes aux soussignés, et à ceux qui sont endettés envers le dit L. M. Mignault de venir régler avec les soussignés sans délai. F. HÉNAUD, & Cie. Montréal, 1er Avril, 1841.



Theatre Royal.

GRANDE ATTRACTION!

MARDI SOIR, 13 du courant, LE BIEN CONNU

El Diabolo Antonio.

Des Théâtres Royaux Drury Raue, Covent Garden, Paik Theatre et Niblo's Garden, N. Y., prend la liberté d'informer les habitants de Montréal et ses environs qu'il a l'intention de JOUER, avec sa FAMILLE CELEBRE dans l'ART GYMNASTIQUE; il y aura une REPRESENTATION d'EVOLUTIONS surprenantes et presque incroyables sur la

CORDE VOLANTE

par cet ARTISTE ITALIEN SANS EGAL. Aussi les exécutions vraiment élégantes de ses fils, Antonio, Lorenzo, Augustin et Alphonse, consistant à donner un grand développement de la science de la Gymnastique, représentant quelques choses des plus curieuses des coutumes anciennes—qu'ils défont l'univers de sur-passer; consistant en SCENES d'ACROBATE dans les EXERCICES GYMNASTIQUES, la Corde Volante, Groupes et Tableaux, Pyramides Egyptiennes Horizontales, Horripole du Mithelot, Danse Chinoise Comique, en grand Costume, &c. &c.

Pour plus grandes particularités, voir les affiches du jour. L'excellente Bande du 73e régiment y assistera. Admission, Loges 5s; Parterre 2s. 6d. Enfants, moitié prix, Galleries 1s. 6d. On pourra se procurer des Tickets aux Hôtels Rasco, Orr et chez Mr. Serafino Giraldi. Les sièges à être donnés de 10 heures A. M., jusqu'à 2 heures P. M.

Les portes seront ouvertes à 7 heures, et les exécutions commenceront à 8.

Montréal, 13 Avril 1841.

Corporation de la cité de Montréal.

DES OFFRES CACHETEES seront reçues jusqu'à MARDI le 20e jour d'AVRIL 1841, au bureau du soussigné, pour 150,000 Minots de Pierres cassées pour MACADAMISER.

La Pierre devra être d'une qualité approuvée cassée d'une forme cubique de manière à passer à travers un anneau de deux pouces et demi de diamètre, et sera déposée à demande dans les diverses rues et chemins dans la Cité et les Faubourgs dans le temps que l'inspecteur des chemins et de la ville l'exigera, durant les mois de Juillet, Août, Septembre et Octobre prochains.

Les offres devront régler le taux par mille minots pour toute portion de la quantité susdite pourvu que ce ne soit pas moins que de vingt mille minots, comme aussi le prix pour étendre les dites pierres dans les chemins &c. quand elles seront ainsi déposées; les offres devront être adressées, "Offres pour pierres cassées."

Pour plus amples informations s'adresser à JOHN OSTELL, Inspecteur des chemins de la ville. Hôtel de ville 30 mars 1841. 97

Corporation de Montréal.

DES OFFRES, CACHETEES seront reçues par le COMITE des CHEMINS et AMELIORATIONS de la cité au bureau de l'intendant, d'ici à MERCREDI, le 15ème jour d'AVRIL prochain, à MIDI, pour l'exécution de telle portion, des ouvrages ci-dessus qui peuvent être requis dans les différentes parties de la cité savoir:

Communs égouts de brique. Pierre à pavés dure. Pierre taillée chaise de conduite. Pavés en brique. Chaine de pierres gouttières d'extérieur.

Pour plus ample information s'adresser au bureau du soussigné, où les spécifications des différents ouvrages demeurent pour l'inspection. JOHN OSTELL, Intendant de la cité. Montréal, 23 mars 1841.—95.

DISTRICT DE UN QUARTIER GENERAL

MONTREAL. Les Sessions de la Paix, tenant JURISDICTION CRIMINELLE, dans et pour le District de Montréal, se tiendra à la COUR DE JUSTICE, dans la Ville de Montréal, Mercredi, le Vingt-Unieme jour d'AVRIL courant, à DIX heures de l'avant-midi. Je donne en conséquence, avis public à tous ceux qui voudront poursuivre quelque chose de prisonniers dans la prison commune du dit District, et autres, qu'ils soient là et alors présents. Et je donne pareillement AVIS à tous les Juges de Paix, les Coronaires, les Officiers de Police, dans et pour le District sus-dit, qu'ils soient là et alors présents, avec leurs Records, Indictments et autres mémoires pour faire, selon leurs différents devoirs à cet égard, ce que de Vrai.

JNO. BOSTON, Sheriff. Bureau du Sheriff, Montréal, 8 Avril 1841. 5

PROVINCE DU CANADA

BANQUEROUTE d'affaire de François Mercier Banquieroute. Avis est ici donné, que nous les soussignés, avons dûment été appointés les procureurs pour régler les biens du dit banquieroute. JOHN CUVILLIER, FRS. X. BEAUDRY. Montréal, 19 Mars 1841.

NOTICE.

MATHEW OWENS, FRANCOIS BELLEVAL, JACQUES BOURGEOIS, JEAN-BAPTISTE DESNOYERS et JEAN BAPTISTE DUCLOS qui ont servi dans la Milice incorporée durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, ou leurs héritiers, obtiendront des nouvelles à leur avantage, en s'adressant au soussigné Notaire Public à Chambly.

Toutes personnes qui auraient connaissance des individus ci-dessus ou de leurs héritiers, sont priées de les informer de la susdite notice. BASILE LAROCQUE. 6 Avril, 1841. J-98.

PERDU.—Hier soir, un collet de laine

teint de drap brun, depuis la rue Vitruve à aller chez Mr. Xavier Beaudry. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre chez Mr. Louis Lionais, marchand, où à ce bureau, elle sera généralement récompensée. 9 avril 1841.

ATTENTION. DIMANCHE le 25 d'AVRIL courant, sera vendu et adjugé à la porte de l'église paroissiale de Montréal au plus offrant et enchérisseur, ce qui est l'EMPLACEMENT dépendant de la succession de M. PIERRE VINCENT, situé à l'entrée de la grande rue du faubourg St. Laurent vis-à-vis la Victoria Hôtel.

AVENDRE.—A Ste. Anne du Bout-de-l'île la moitié d'UNE DISTILLERIE bien tenue, et qui peut distiller 70 gallons par jour, et le terrain convenable pour les bâtiments nécessaires à la Distillerie, possession à prendre le 1er JUILLET prochain. Conditions libérales.

LES Sous-signés ayant été d'abord nommés CURATEURS des BIENS de M. L. G. DUBOIS, prient toutes les personnes endettées envers lui de payer immédiatement au dit L. G. DUBOIS, qui est autorisé à retirer toutes les dettes et aussi à approuver les reçus; et ceux qui ont des réclamations à faire doivent authentiquer entre les dits biens sont aussi priés de le faire, à l'un des Sous-signés.

DISTRICT DE MONTREAL. Dans l'affaire d'ALEXIS FOURNIER DIT PREFONTAINE, Banquier. No. 40.

LE Sous-signé a été nommé SYNDIC des Biens et Effets du dit ALEXIS FOURNIER DIT PREFONTAINE.

PROVINCE DU CANADA. DISTRICT DE MONTREAL. BANQUEROUTE. Affaire de M. MATHIEU, Banquier. VIS est ici donné que nous, les Sous-signés, avons été nommés SYNDICS pour régler les biens du dit Banquier.

MOUS en vente aujourd'hui chez M. LOUIS PERRAULT, Libraire Imprimeur, Rue Ste. Thérèse, et E. R. FABRE, Libraire, rue St. Vincent.

SOUVENIR DE RETRAITE. Brochure contenant près de 80 pages in 8o. Le Tout comprend tous les Numéros des Prémices des Mélanges Religieux qui ont paru durant les exercices de la Retraite, avec ce qui a eu lieu à l'Ex-ché le 21 Janvier, aussi bien que la Cloture de la Retraite à la Paroisse, l'après-midi du même jour.

LE Sousigné donne avis que par procuration reçue de Maitres DUGAS et son confrère, notaires, il est autorisé à par Sieur EDOUARD BOURGEOIS et Dame ELOISE MERCURE, son épouse, vendre en premières nées de feu Narcisse Ducondu, en marchand de Montréal, de percevoir toutes dettes dues à la Succession du dit feu Narcisse Ducondu, et d'adopter tous procédés pour le recouvrement des dites dettes. Il notifie en conséquence tous les débiteurs de la dite Succession d'avoir à payer sans délai entre ses mains.

LE Sousigné annonce au public qu'il va tenir une excellente BOUTIQUE comme SELLES, HARNAIS, SELLES, &c., dans la rue M'GILL, sur le Marché à l'Oie. Ce jeune homme a fait un bon apprentissage, et s'est perfectionné dans les Etats-Unis, ayant été longtemps compagnon, il sera aussi chez lui les meilleurs COMPAGNONS qu'on peut avoir ici.

LES Sousignés offrent en vente outre leur assortiment de MARCHANDISE de GOUT un assortiment de tapis, tel que Bruxelles impérial superfin et fin, aussi TAPIS à carreaux à des prix les plus réduits.

CROIX ET MEDAILLES. Frappées en mémoire de la RETRAITE. MEDAILLES de la Ste. Vierge, de l'Archiconfrérie du SACRE-COEUR de MARIE, Médailles de la TEMPERANCE, Croix à Chapellet, Crucifix en Cuivre, &c. &c. &c.

AGRANDISSEMENT ULTERIEUR DU MONTREAL TRANSCRIPT. VIS est par le présent donné que le JOURNAL, qui a maintenant atteint une circulation qui demande une nouvelle presse, sera, le 1er mai, agrandi jusqu'au format du MONTREAL HERALD et du COURIER.

LE propriétaire regrette depuis longtemps l'impossibilité où il s'est trouvé de fournir à ses lecteurs toutes les informations et matières littéraires qu'il aurait désiré donner, et il en avait préparé généralement plus que sa feuille actuelle ne pouvait en contenir. C'est par leur appui généreux qu'il est à la fois forcé et en état de faire le changement maintenant en contemplation, et de fournir le nombre d'exemplaires voulu.

HENRY LAPPARE, Notaire, tient son BUREAU dans la Rue St. Vincent, à côté d'E. R. FABRE.

AVERTISSEMENT. DIMANCHE le 18 d'AVRIL prochain seront vendus et adjugés par autorité de justice au plus offrant et dernier enchérisseur à la porte de l'église paroissiale, de cette ville à l'issue de la grande messe, les terrains ci-après désignés, dépendants de la succession de feu C.A. Lusignan, en son vivant Médecin, de la cité de Montréal, savoir:

1o. UN TERREIN situé au faubourg St-Antoine, de 71 x 610 pieds, borné en front par la grande rue, en profondeur par les présidents de Thos. Thain &c. d'un côté par les enfants susdits de dit Dr. Lusignan et d'autre côté par un passage de 15 pieds de largeur et son terrain appartenant à Madame Raukin; complanté d'arbres fruitiers et avec une maison de pierre, une écurie remises dessus construites.

2o. UN AUTRE TERREIN situé au même lieu de 219 x par 219 pieds borné devant pas la rue Paquetud, derrière par Joseph Roy &c. d'un côté par les représentants Thos. Thain et d'autre côté par les enfants du lit dit Dr. Lusignan. Complanté d'arbres fruitiers.

UN TERRAIN INCONTESABLE pourra être donné. S'adresser à l'hon. JOSEPH MASSON, Montréal; à M. Wm. COOTE, St-Jean; ou au Propriétaire sur les lieux.

AVENDRE. UNE MAISON et DÉPENDANCES, dans le village de L'Acadie, à 20 milles de Montréal, place ancienne et bien située pour des Affaires; comprenant une excellente Habitation, un Magasin, une Cave, un Hangar, une Ecurie et Appentis, avec un bon Puits, un Jardin &c., le tout dans le meilleur ordre et prêt à être Occupé immédiatement. Les Meubles et les Stabilités du Magasin, qui sont complets, pourront être cédés séparément.

UN TITRE INCONTESABLE pourra être donné. S'adresser à l'hon. JOSEPH MASSON, Montréal; à M. Wm. COOTE, St-Jean; ou au Propriétaire sur les lieux.

AVENDRE ou à Louer. DANS le Village de St. Césaire, une MAISON en BOIS, de 22 pieds sur 24, avec une BOULANGERIE de 18 pieds sur 12, Ecurie et remise, le tout dans le meilleur état. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire sousigné, sur les lieux.

LE BAS d'une MAISON, rue St. Charles, les Bormocés, contenant cinq appartements, avec une grande cour, et un terrain convenable pour un jardin, une superbe cave, une glacière, une étable et appentis.

MAISONS et MAGASINS, au coin de rue St. Jacques et St. Lambert, occupés par M. DRUMMOND, avocat, Mme BOU DREAU, marchande, et par le Sousigné.

UN JEUNE HOMME, qui a fait un bon apprentissage comme CORDONNIER, désirerait se placer comme compagnon dans une boutique de cette ville.

UN JEUNE HOMME, entendu dans le commerce, désirerait se placer comme COMMIS dans un Magasin en gros ou en détail. Il pourra fournir de bonnes recommandations.

UNE JEUNE CANADIENNE, qui a reçu une EDUCATION soignée dans les Etats-Unis, désirerait trouver une place d'INSTITUTRICE dans une famille ou dans une école, soit à la ville soit à la campagne. Pour plus amples informations, s'adresser à ce Bureau.

UN JEUNE CANADIEN, membre d'une famille très respectable, ayant terminé ses études avec un grand succès, désire se placer dans une campagne pour y enseigner le FRANCAIS, le LATIN, la TENUE DES LIVRES, et le PLEIN CHANT, branches aux-elles il a de l'expérience.

AVIS.—Le Sousigné ayant été nommé par les agents de ses biens pour régler et retirer toutes les comptes et relatifs, donne ici avis à toutes les personnes endettées envers les dits biens de payer leurs comptes sans délai à défaut de quoi ils seront donnés à un procureur pour la Collection.

ON a besoin d'un TERREBONNE de DEUX MAITRES d'ECOLE qualifiés et un SOUS MAITRE, dont un pour le FRANCAIS et l'autre pour l'ANGLAIS. Celui des trois qui pourrait TOUCHER l'ORGUE de la Paroisse, rencontrerait un plus grand encouragement.

AVIS.—Le Sousigné ayant été nommé par les agents de ses biens pour régler et retirer toutes les comptes et relatifs, donne ici avis à toutes les personnes endettées envers les dits biens de payer leurs comptes sans délai à défaut de quoi ils seront donnés à un procureur pour la Collection.

AVIS.—Le Sousigné ayant été nommé par les agents de ses biens pour régler et retirer toutes les comptes et relatifs, donne ici avis à toutes les personnes endettées envers les dits biens de payer leurs comptes sans délai à défaut de quoi ils seront donnés à un procureur pour la Collection.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE ET DE MATHEMATIQUES. UN FRANCAIS, arrivé récemment en ce pays, à l'honneur de prévenir le public qu'il a ouvert UN COURS DE LANGUE FRANÇAISE et de MATHEMATIQUES, de SEPT à NEUF heures du soir.

POUR L'EXTRACTION des DENTS. S'adresser au Dr. PERRAULT, Rue Craig —12 Octobre,

AVENDRE A CETTE IMPRIMERIE, ET CHEZ E. R. FABRE, LES MEMOIRES RELATIF A L'emprisonnement de l'honorable D. B. VIGER. PRIX:—1s. 6d.

MR. GEORGE H. E. THERIEN, ayant eu l'honneur d'être récemment admis à pratiquer comme AVOCAT dans cette Province, informe respectueusement le public et particulièrement ses amis qu'il a fixé son BUREAU dans la rue St. Vincent, où il est prêt à apporter le soin le plus zélé aux affaires qu'on voudra bien lui confier.

LES affaires faites dernièrement au nom de M. WHITE à son MAGASIN de FER FERRONNERIE, PEINTURE &c. seront pour le futur faites au nom M. WHITE & CIE, au No. 92 dans la rue St. Paul, vis-à-vis M. Trudeau, Apothicaire, ou toutes ordres dans leurs Branches sont reçus, et exécutés avec attention et ponctualité.

MES. LES CURÉS, pourront se procurer à court avis des BLANCS de Pleige pour les sociétés de Tempérance, en s'adressant à l'imprimerie de LOUIS PERRAULT, rue Ste. Thérèse. Montréal, 2 février 1841.

Porcelaine, Verrerie & Poterie à bas prix. Le sousigné informe ses amis et le public, qu'il a en main un fond considérable et bien assorti de PORCELAINE dorée et commune, VERRERIE unie et coupée, POTERIE imprimée et commune, avec un considérable assortiment de GRES Anglais et Américain, etc. qu'il disposera convenablement pour les acquéreurs—aux PRIX LES PLUS BAS.

LE Sousigné d'abord autorisé à régler les affaires de M. HENRI TALON DIT LESPERANCE, ci-devant constructeur de BATEAUX de cette ville, prie tous ceux qui ont des réclamations contre le dit Henri Talon dit Lesperance, de faire tenir sans délai leurs comptes respectifs à J. U. BEAUDRY, Cuyver, Avocat, rue St. Vincent de cette ville.

CEUX seulement qui les connaissent pour les avoir éprouvés ou par une observation particulière, peuvent se former une idée des effets, du complet soulagement et des guérisons presque miraculeuses opérées dans des cas d'HEMORRHOÏDES, de RUMATISMES, d'ENGORGES et toute espèce de MAUX EXTERIEURS, quelque graves qu'ils furent, de l'usage du Liniment de Hays. Trouvez quelqu'un qui en ait fait usage et qui ne l'éprouve pas au dessus de tout ce qu'il a pu employer de semblable et vous trouverez ce qu'on ne peut trouver.

INFORMEZ-VOUS A CEUX QUI CONNAISSENT. CEUX seulement qui les connaissent pour les avoir éprouvés ou par une observation particulière, peuvent se former une idée des effets, du complet soulagement et des guérisons presque miraculeuses opérées dans des cas d'HEMORRHOÏDES, de RUMATISMES, d'ENGORGES et toute espèce de MAUX EXTERIEURS, quelque graves qu'ils furent, de l'usage du Liniment de Hays.

UN JEUNE HOMME, qui a fait un bon apprentissage comme CORDONNIER, désirerait se placer comme compagnon dans une boutique de cette ville.

UN JEUNE HOMME, entendu dans le commerce, désirerait se placer comme COMMIS dans un Magasin en gros ou en détail. Il pourra fournir de bonnes recommandations.

UNE JEUNE CANADIENNE, qui a reçu une EDUCATION soignée dans les Etats-Unis, désirerait trouver une place d'INSTITUTRICE dans une famille ou dans une école, soit à la ville soit à la campagne. Pour plus amples informations, s'adresser à ce Bureau.

UN JEUNE CANADIEN, membre d'une famille très respectable, ayant terminé ses études avec un grand succès, désire se placer dans une campagne pour y enseigner le FRANCAIS, le LATIN, la TENUE DES LIVRES, et le PLEIN CHANT, branches aux-elles il a de l'expérience.

AVIS.—Le Sousigné ayant été nommé par les agents de ses biens pour régler et retirer toutes les comptes et relatifs, donne ici avis à toutes les personnes endettées envers les dits biens de payer leurs comptes sans délai à défaut de quoi ils seront donnés à un procureur pour la Collection.

ON a besoin d'un TERREBONNE de DEUX MAITRES d'ECOLE qualifiés et un SOUS MAITRE, dont un pour le FRANCAIS et l'autre pour l'ANGLAIS. Celui des trois qui pourrait TOUCHER l'ORGUE de la Paroisse, rencontrerait un plus grand encouragement.

AVIS.—Le Sousigné ayant été nommé par les agents de ses biens pour régler et retirer toutes les comptes et relatifs, donne ici avis à toutes les personnes endettées envers les dits biens de payer leurs comptes sans délai à défaut de quoi ils seront donnés à un procureur pour la Collection.

AVIS.—Le Sousigné ayant été nommé par les agents de ses biens pour régler et retirer toutes les comptes et relatifs, donne ici avis à toutes les personnes endettées envers les dits biens de payer leurs comptes sans délai à défaut de quoi ils seront donnés à un procureur pour la Collection.

Robillard et Kassette, No. 74 PINE STREET, NEW-YORK. DEPUIS longtemps familiers avec les grands avantages qu'offre en tout genre, le marché de New-York, remplissant avec reconnaissance et ponctualité aux termes les plus avantageux, tous les ORDRES que leurs compatriotes et le public en général voudront bien leur confier, pour L'ACHAT et la VENTE des MARCHANDISES et Produits de toutes espèces ainsi que pour toutes autres transactions commerciales.

Calendrier de Montreal POUR 1841. Les Rubriques ordinaires de l'Eglise et les Calculs Astronomiques, sont rédigés PAR MR. L'ABBE DUCHAINE. IL CONTIENT aussi, les jours remarquables, les noms des officiers de l'administration, les époques des différentes cours, les noms des conseillers de ville, ceux des cotisseurs, de la police, et des différentes Banques et compagnies d'Assurances de Montréal, ceux des Magistrats, Avocats, Notaires, et Médicins de cette ville, enfin la liste du Clergé Catholique des Diocèses de Québec et Montréal.

SE VEND EN GROS ET EN DETAIL A LA LIBRAIRIE DE R. FABRE, Rue St. Vincent, ET CHEZ LOUIS PERRAULT, Editeur et Propriétaire, A SON IMPRIMERIE RUE STE. THERESE. Montréal, 7 Déc. 1840.

PERDU: Hier, après la messe, d'un livre de l'église de la paroisse à la rue capitale, en descendant par la rue St-François Xavier, un CHAPELET indulgencé. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre à ce bureau ou à Madame François Fontaine, rue capitale.

LIGNE DE VOITURE VERTE. ENTRE QUEBEC ET MONTREAL. En deux jours de trajet.

LES propriétaires informent respectueusement leurs amis, et le public en général, que leur diligence est en opération, leurs jours de départ de Montréal et de Québec seront tous les Mardis, Jedis et Samedis. Il sera fourni des carioles couvertes pour toute heure requise pour passagers ou bagages Extra. Les places d'arrêts sur la route seront à Berthier chez Mr. GAGNON, maison, ci-devant occupée par Mr. Morrison, aux Trois-Rivières chez Mr. CHARLES BERNARD, ancienne place de Mr. Ostrom ou l'on trouvera l'agent constamment, à Deschambault chez Mr. T. MARCOTTE. Les livres seront ouverts à Montréal: dans tous les principaux Hôtels. On trouvera constamment Mr. TIMOTHEE MARCOTTE, à l'hôtel de Mr. Serafini Giraldi, Marché neuf.

JOHN GRIFFITH. BOUTIQUE de MEUBLES de ménage et MAGASIN de PEINTURE et de VITRE, à Montréal, No. 171, rue St. Paul, seconde porte au nord de la nouvelle Maison de Douane en GROS et en DETAILS.

Peintures de toutes les couleurs, huiles, térébenthine, vernis, pinceaux et blanchisseurs, mastics pour tableaux de vitre et autres, du blanc, ou une variété d'autres articles, à vendre aux conditions les plus raisonnables.

REMEDE DU DR. SPOIN POUR LES MAUX DE TETE. Ce médicament ne manque jamais de guérir d'une manière permanente cette cruelle maladie. Lorsqu'on continue de s'en servir, il renouvelle le système d'une manière efficace et fait disparaître les causes des différents maux de tête. Des milliers l'ont essayé et n'ont pas manqué de trouver le soulagement qu'il promet de donner.

REMEDE DU DR. SPOIN POUR LES MAUX DE TETE. Ce médicament ne manque jamais de guérir d'une manière permanente cette cruelle maladie. Lorsqu'on continue de s'en servir, il renouvelle le système d'une manière efficace et fait disparaître les causes des différents maux de tête.

REMEDE DU DR. SPOIN POUR LES MAUX DE TETE. Ce médicament ne manque jamais de guérir d'une manière permanente cette cruelle maladie. Lorsqu'on continue de s'en servir, il renouvelle le système d'une manière efficace et fait disparaître les causes des différents maux de tête.

REMEDE DU DR. SPOIN POUR LES MAUX DE TETE. Ce médicament ne manque jamais de guérir d'une manière permanente cette cruelle maladie. Lorsqu'on continue de s'en servir, il renouvelle le système d'une manière efficace et fait disparaître les causes des différents maux de tête.

REMEDE DU DR. SPOIN POUR LES MAUX DE TETE. Ce médicament ne manque jamais de guérir d'une manière permanente cette cruelle maladie. Lorsqu'on continue de s'en servir, il renouvelle le système d'une manière efficace et fait disparaître les causes des différents maux de tête.

REMEDE DU DR. SPOIN POUR LES MAUX DE TETE. Ce médicament ne manque jamais de guérir d'une manière permanente cette cruelle maladie. Lorsqu'on continue de s'en servir, il renouvelle le système d'une manière efficace et fait disparaître les causes des différents maux de tête.

REMEDE DU DR. SPOIN POUR LES MAUX DE TETE. Ce médicament ne manque jamais de guérir d'une manière permanente cette cruelle maladie. Lorsqu'on continue de s'en servir, il renouvelle le système d'une manière efficace et fait disparaître les causes des différents maux de tête.

CONSOMPTION ET Maladie du Foie. LE BAUME DE LIVERWORT DOCTEUR TAYLOR. A été employé avec succès pendant HUIT ANS pour la guérison de ces maladies. Le Souvenez vous que le BAUME ORIGINAL VRAI est fait seulement au No. 375 de la rue Bowery, N. Y., tous les autres sont faux et non authentiqués!

CONSOMPTION ET MALADIE DU FOIE! Comme remède général pour ces maladies. Je suis entièrement persuadé d'après une longue expérience, que le remède ne soit efficace pour les toux et rhumes chroniques. Je n'en suis servi pendant quatre ans pour mes pratiques, et toujours avec succès.

REMARQUES.—L'original et vraie Baume de Liverwort du Dr. Taylor est fait et vendu au No. 375 de la rue Bowery.

AUX FEMMES.—Le nombre des femmes de santé délicate dans cette ville est vraiment surprenant. La faiblesse, le manque d'appétit, les maladies de foie les consomptions, et les rendent pâles et maigres. Tout cela peut-être guéri par l'usage d'un remède fortifiant, qui assistera la nature dans tous ses mouvements, rendra le ton aux nerfs et aux organes musculaires.

CRACHEMENT DE SANG.— Cette maladie consiste en un flux de sang, souvent écumé, de la bouche, amené par l'effort que l'on fait en toussant et en crachant, et est ordinairement accompagné d'une difficulté de respirer et de quelque douleur dans l'estomac. Il est quelque fois précédé d'une oppression de la poitrine, d'une toux sèche et d'une douleur légèrement lancinante.

MALADIES NEVEUSES ET VABLESSES.— Le Baume de Liverwort du Dr. Taylor, fait au No. 375 de la rue Bowery, est certainement un excellent remède pour ces maladies. Ma femme a été plus ou moins malade pendant dix ans. Elle était extrêmement faible des nerfs, et quelquefois si faible qu'elle ne pouvait pas s'acquiescer de ses soins de son ménage.

REV. WILLIAM SMYTHE. Ayez soin de l'acheter que celui qui est fait l'ancienne apothicaire, No. 375 rue Bowery, N. Y., et qui est vendu par les agents: MM. William Lyman & Cie., Alfred Savage & Cie. Montréal. Dr. John Musson, Québec. James Dickson, Trois-Rivières. Mott et Pathe St. Jean. D. T. H. Nye, Philipsburgh. Spalding & Fester, Rock Island, Stanstead.

CONDITIONS DU JOURNAL. Le Journal se publie deux fois la semaine: les MARDI et VENDREDI matin.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ere insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, 1s. 6d.

Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, Planches de Port, à F. CINQ-MARS, propriétaire de l'Aurore des Canadas. Le Bureau de L'AUREOLE DES CANADAS est établi Rue ST. PAUL, près la maison de Douane.

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, rue St. Paul, demeurant rue Capitale, près du vicus Marché.